

Prix FORESO - Fondation pour la recherche en soins

Règlement

Préambule

La Fondation pour la REcherche en SOins (ci-après : la FORESO) a été créée en juin 1999 à l'initiative de la Croix-Rouge suisse, des Hospices cantonaux, de la Fondation La Source et de l'Université de Lausanne dans le but de promouvoir la recherche dans les différentes professions non médicales de la santé, en particulier en soins infirmiers*.

Article premier – But du Prix

Deux prix annuels « Fondation pour la recherche en soins » sont institués à la Faculté de biologie et de médecine de l'Université de Lausanne en vue de récompenser les travaux de recherche de deux infirmiers diplômés du 2^{ème} ainsi que du 3^{ème} cycle de formation en sciences infirmières.

Article 2 – Montant et bénéficiaires

La FORESO fait don à l'Université de Lausanne d'un montant annuel de CHF 4'000 (quatre mille) réparti comme suit : CHF 2'000 récompensant les travaux d'un diplômé de 2^{ème} cycle (Master) ainsi que CHF 2'000 récompensant une thèse particulièrement remarquable défendue par un diplômé du 3^{ème} cycle (Doctorat). Chacun des deux prix n'est attribué qu'à un seul lauréat qui doit être immatriculé à l'Université de Lausanne et inscrit auprès de la Faculté de biologie et de médecine.

Article 3 – Absence d'attribution

Les prix ne doivent pas nécessairement être attribués chaque année. En cas de non attribution d'un ou des deux Prix, le(s) montant(s) prévu(s) à l'article 2 et déjà versé(s) par la FORESO sont placés sur un fonds de la Faculté de biologie et de médecine pour être utilisés l'année suivante.

Article 4 – Critères

Les prix FORESO sont destinés à valoriser les travaux de recherche contribuant à faire progresser le domaine des soins infirmiers. Les critères d'attribution des deux prix figurent dans l'annexe au présent règlement.

**Dans l'ensemble du présent règlement, les titres ou les fonctions désignent indifféremment des hommes et des femmes.*

Article 5 – Procédure

La Commission des prix de la Faculté de biologie et de médecine est en charge de réceptionner les dossiers de candidature au plus tard le 28 février de l'année courante et de procéder à l'annonce du prix.

La FORESO désigne deux membres, choisis par la Fondation avec une formation dans le domaine des soins infirmiers, en charge d'évaluer les dossiers de candidatures et de proposer à la Commission des prix un classement des meilleurs dossiers pour un prix du 2^{ème} et 3^{ème} cycle.

La Commission des prix est en charge de désigner les deux candidats retenus et d'informer la FORESO. La Commission des prix intègre les deux candidats sélectionnés dans son rapport établi à l'attention du Décanat. Une fois ce rapport validé par le Décanat, il est transmis à la Direction de l'UNIL pour adoption.

Article 6 – Remise des Prix


Les prix sont décernés lors de la Cérémonie de remise des prix de la Faculté de biologie et de médecine.

Le présent règlement annule et remplace celui de 2011.


Adopté par le Décanat de la Faculté de biologie et de médecine dans sa séance du 3 octobre 2018

Validé par le Conseil de Fondation pour la recherche en soins le 24 septembre 2018

Adopté par la Direction de l'Université de Lausanne le 30 octobre 2018


Pour la Direction de la Faculté de biologie et de médecine
Jean-Daniel Tissot
Doyen


Pour le Conseil de fondation FORESO
Jacques Chapuis
Président


Pour la Direction de l'Université de Lausanne
Nouria Hernandez
Rectrice

Annexe : ment.

Prix FORESO - Fondation pour la recherche en soins

Annexe

PRIX ETUDIANT DE 2^e CYCLE

Récompense un étudiant ou une étudiante ayant gradué au programme 2^{ème} cycle universitaire en sciences infirmières durant l'année académique précédent l'année d'attribution du prix, présentant un excellent dossier académique ainsi qu'une bonne expérience en recherche et dont le mémoire procure des possibilités d'applications cliniques jugées importantes pour les soins infirmiers.

Montant : frs 2'000.-

Le dossier doit comprendre:

1. Le formulaire de candidature complété par un-e Professeur-e, disponible à l'adresse <http://www.unil.ch/fbm/home/menuinst/faculte/commissions/commission-des-prix.html>
2. Un CV actualisé de la personne candidate;
3. Un exemplaire du travail de mémoire, travail de master (format pdf);
4. Une lettre de recommandation du professeur directeur du mémoire indiquant les points forts du travail.

CRITÈRES (TOTAL SUR 25 POINTS)

Excellence du dossier universitaire

- Moyenne cumulative dossier académique au-delà de 5 sur 6 /5 points

Qualité et intérêt scientifique du mémoire

- Problématique jugée d'importante supérieure pour les soins infirmiers /6 points
- Pertinence et rigueur de la méthodologie /3 points
- Possibilité d'applicabilité des résultats dans la pratique infirmière /6 points

Aptitude et expérience à la recherche et au développement clinique basé sur l'évidence scientifique

- Présence de communications orales ou par affiche en lien avec le mémoire /3 points
- Présence de publications en lien avec le mémoire /2 points

Total /25 points

PRIX ETUDIANT DE 3^e CYCLE

Récompense une personne ayant soutenu une thèse de doctorat en sciences infirmières qui se distingue pour son originalité et son excellence en recherche. La thèse contribue au développement des soins et de la discipline.

Montant : frs 2'000.-

Le dossier doit comprendre :

1. Le formulaire de candidature complété par un·e Professeur·e, disponible à l'adresse <http://www.unil.ch/fbm/home/menuinst/faculte/commissions/commission-des-prix.html>
2. Un CV actualisé de la personne candidate;
3. Un exemplaire de la thèse (format pdf);
4. Une lettre de recommandation du professeur directeur de thèse indiquant les points forts du travail.

CRITÈRES (TOTAL SUR 25 POINTS)

Qualité et intérêt scientifiques de la thèse

- | | |
|---|-----------|
| ▪ Clarté de la problématique et des objectifs de l'étude | /3 points |
| ▪ Pertinence et rigueur de la méthodologie | /3 points |
| ▪ Potentiel de contribution à l'amélioration des soins | /6 points |
| ▪ Originalité | /3 points |
| ▪ Evidence quant au fait que l'étude contribue à l'amélioration des connaissances dans la discipline infirmière | /4 points |

Aptitude et expérience à la recherche

- | | |
|---|-----------|
| ▪ Présence de communications orales ou par affiche en lien avec la thèse | /2 points |
| ▪ Présence de publications en lien avec la thèse, dans des journaux avec comité de révision par les pairs | /2 points |
| ▪ Présence d'invitations scientifiques en lien avec la thèse | /2 points |

Total /25 points